



giz

**PROJET «SUIVI DE LA MESURE DE SUSPENSION DE L'EXPLOITATION
MINIERE AU BURUNDI : IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES, LEÇONS APPRISES
ET PERSPECTIVES POUR LA MEILLEURE GESTION DE L'EXPLOITATION
MINIERE AU BURUNDI »**

RAPPORT DE LA CONFERENCE DEBAT

2.	Déroulement de la conférence débat	4
2.	1. Les cérémonies d'ouverture	4
2.	2. Communication du Paneliste 1, Monsieur Prudence Bararunyeretse, point focal de la PFN	5
2.	3. Communication du paneliste 2, Monsieur Damien Mbonicuye , Directeur des Mines et Carrières au Ministère de l'énergie et mines.	9
2.	4. Communication du paneliste 3, Professeur Louis Nahimana, enseignant et chercheur au Département de Géologie de l'Université du Burundi.	17
3	La séance des échanges.....	17

1. Introduction

Le présent rapport concerne la première phase du projet «**Suivi de la mesure de suspension de l'exploitation minière au Burundi : impacts socio-économiques, leçons apprises et perspectives pour la meilleure gestion de l'exploitation minière au Burundi**», projet financé sur les fonds du projet de la GIZ dans le cadre des prestations fournies par le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne et exécuté par l'OLUCOME pour le compte de la Plate-Forme Nationale (PFN) contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Cette Plate-Forme Nationale contre l'exploitation illégale des Ressources Naturelles comprend trois Organisations à savoir l'Association Burundaise des Consommateurs «**ABUCO**», la Commission Episcopale Justice et Paix «**CEJP**» et l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques «**OLUCOME**». Cette Plate-Forme Nationale est aussi membre fondateur de la Coalition de la Société Civile de la Région des Grands Lacs contre l'exploitation illégale des Ressources Naturelles «**COSOC-GL**» en sigle

Le début de la mise en exécution effective du présent projet a coïncidé avec la date du 20 avril 2013 selon la convention de financement.

L'activité centrale de cette première phase du projet et à laquelle se rapporte le présent rapport est l'animation d'une conférence débat. Celle-ci a eu lieu le 25 avril 2013 à Ego Hôtel.

2. Déroulement de la conférence débat

2. 1. Les cérémonies d'ouverture



Au milieu, Prudence Bararunyeretse, Président de la COSOC/GL et Point Focal de la Plate Forme Nationale

La conférence débat a été ouverte par un mot d'accueil des participants prononcé par Monsieur Prudence Bararunyeretse point focal de la Plate Forme Nationale et en même temps Président en exercice de la COSOC/GL

Il a exprimé sa joie de pouvoir accueillir des invités ayant répondu présent à cette conférence-débat et a émis un souhait que les débats qui allaient suivre les différents exposés

soient des débats constructifs qui proposent des solutions durables contre l'exploitation illégale des ressources naturelles au Burundi. Il a remercié les participants d'avoir choisi cette activité au détriment des autres activités car cela montre l'intérêt réel qu'ils ont aux actions de la Plate-Forme Nationale et aux initiatives visant la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la Région des Grands Lacs en général et au Burundi en particulier, un des grands piliers pour la sécurité, la stabilité et le développement dans notre région.



Il a déploré l'incident malheureux qui venait de mettre à l'épreuve un des quatre présentateurs qui devrait parler au nom des exploitants miniers. Celui-ci venait de perdre une parenté et est monté illico presto pour participer à son inhumation. Il a souligné aussi une rumeur d'insécurité qui était en circulation et qui a empêché certains des invités à la conférence de participer ; Certains d'entre eux se sont excusés pour ça.

2. 2. Communication du Paneliste 1, Monsieur Prudence Bararunyeretse, point focal de la PFN

Au cours de cette communication, Monsieur Prudence Bararunyeretse a indiqué aux participants que l'exploitation minière présente des enjeux socio-économiques, sécuritaires et environnementaux, ce qui en attire l'attention des de différents acteurs locaux, régionaux et internationaux.



En effet, il a démontré cela en disant que la non-conformité aux principes et normes régionalement et internationalement reconnues et viables le long de la chaîne d'approvisionnement des substances minérales constitue une menace sérieuse pour les pays dont la mise en valeur du potentiel en ressources naturelles constitue un des principaux piliers de la croissance économique.

Il a fait remarquer aux participants que selon l'évolution du contexte régional et international en matière de gestion des ressources naturelles, et compte tenu du retard observé dans la mise en place des stratégies adaptatives dans certains pays de la région comme le Burundi,

l'hypothèse d'un embargo minier n'est pas à exclure et les conséquences ne pourraient en être que désastreuses.

Entrant dans le vif du thème, l'orateur a indiqué que la mesure de suspension de l'exploitation minière pour une période de deux mois a été ressentie comme un coup de foudre, une atteinte aux droits économiques des exploitants miniers et des populations des zones d'exploitation minière qui profitent indirectement du bénéfice issu de ce secteur.

Cela est notamment témoigné a-t-il ajouté par les cris de souffrance de ces derniers, ceux de certains administratifs à la base qui mentionnent déjà une chute des recettes communales suite à cette mesure, des problèmes liés à la délinquance, de même que les divers commentaires qui alimentent l'opinion et la presse ces derniers temps.

Il a souligné dans sa communication l'intérêt de voir l'activité minière devenir réellement profitable économiquement, socialement et écologiquement et cela de façon viable, équitable et durable.

Des conséquences néfastes de la mesure de suspension ne peuvent manquer a-t-il indiqué mais aussi une exploitation irrationnelle des ressources naturelles présente des conséquences aussi néfastes.

Ainsi, dans son exposé, il a mis l'accent sur l'impact de l'exploitation minière au Burundi et sur la responsabilité sociale et environnementale des exploitants miniers et sur certaines des mesures à prendre comme stratégies de bonne gouvernance minière et de responsabilité des intervenants.

S'agissant du point sur l'impact de l'exploitation minière, le présentateur a indiqué que la vision 2025, le Cadre Stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté 2^{ème} génération (CSLPII) et bien d'autres documents de stratégies de développement démontrent la conviction selon laquelle le secteur minier se trouve être parmi les principaux piliers de la diversification des activités économiques, avec des effets positifs directs sur la croissance économique, le revenu, l'emploi et le transfert de technologie.

Cette conviction est partagée d'après lui par bien des partenaires comme le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement qui manifestent leur intérêt à appuyer le développement du secteur. Elle est aussi à la base de certaines négociations de partenariat technique et financier entre le Burundi et les partenaires bilatéraux et multilatéraux comme la République Fédérale d'Allemagne, l'Union Européenne, et bien d'autres.

Néanmoins, a-t-il souligné, tous ces acteurs sont également convaincus que ce potentiel porteur de croissance ne pourra l'être effectivement qu'à condition que le secteur soit bien organisé et exploité de manière la plus économiquement et socialement rentable et équitable.

En effet a-t-il souligné, le document de stratégie Pays 2012-2016 de la Banque Africaine de Développement montre que le Burundi dispose de la deuxième plus grande réserve de coltan dans la région et 6% des réserves mondiales de nickel.

Bien d'autres études prouvent d'après lui que le sous-sol burundais regorge bien d'autres gisements non encore bien évalués comme l'or, la cassitérite, le wolframite, le vanadium mais qui subissent déjà une exploitation bien qu'encore à petite échelle.

Il a noté en passant que le Gouvernement du Burundi, à travers sa note d'orientation et les consultations sectorielles en vue de l'élaboration du CSLPII s'est rendu compte que l'absence d'une politique minière claire constitue un des obstacles majeurs à l'atteinte des résultats escomptés. Ses principales manifestations a-t-il indiqué étant notamment un apport insignifiant du secteur à l'économie nationale, le secteur n'intervenant, en effet que pour plus ou moins 1% au PIB.

Toutefois, si la contribution de l'exploitation minière à l'économie nationale n'est que très insignifiante, elle constitue un support économique important pour des centaines de ménages et individus burundais a-t-il conclu.

Plusieurs études et enquêtes l'ont prouvé a-t-il renchérit.

Ceci démontre donc l'ampleur du choc négatif subi et la vulnérabilité des exploitants miniers et des populations des zones minières concernées par la mesure de suspension de l'exploitation minière a conclu l'orateur.

Nombreux parmi eux se demandent d'après l'orateur si le Gouvernement n'avait pas d'autres mesures et stratégies alternatives moins contraignantes. Ça pourrait aussi justifier en partie les tentatives de non-respect de la mesure par certains des exploitants miniers dont ceux qui ont comme seule source de revenu l'exploitation minière et qui n'ont plus assez d'aptitudes pour embrasser d'autres types d'activités.

Concernant la responsabilité sociale et environnementale le long de la chaîne d'exploitation minière, le présentateur a souligné que l'exploitation minière doit se faire dans le respect de normes et principes en rapport avec la sécurité, la santé, l'environnement, les droits humains et la bonne gouvernance économique.

Or, a-t-il indiqué, bien d'études ont déjà démontré qu'au Burundi, comme dans bien d'autres pays de la région et du monde, cette activité se caractérise souvent par des pratiques qui la rendent moins viable et équitable sur le plan social, économique et écologique.

Il s'agit notamment de :

-la dégradation environnementale qui occasionne la perte de la biodiversité, l'érosion, la dégradation et la perte des terres arables, la pollution de l'eau et de la terre, etc.

-**l'absence de système de prévention, de gestion des risques et de protection sociale**, ce qui augmente les risques d'accidents physiques, le stress et la vulnérabilité des exploitants miniers et de leurs familles qui doivent prendre en charge ces risques lorsqu'ils se réalisent.

-**la non prise en compte rigoureuse des droits sociaux et économiques des populations des zones d'exploitation minière**, les conséquences étant notamment les violations des droits humains, la prostitution juvénile, le travail des enfants et des femmes en situation de vulnérabilité, les expropriations presque forcées, la prévalence des maladies sexuellement transmissibles, etc.

-**le manque de transparence le long de la chaîne d'approvisionnement (depuis jusqu' à l'exportation), la corruption, le non-respect des règles en matière fiscale, les fausses déclarations et les problèmes de rapatriement des devises, etc.** qui influent très négativement sur le respect des règles en matière de commerce et occasionnent par voie de conséquence des pertes énormes au niveau de l'économie nationale.

Par ailleurs, a-t-il indiqué, comme l'a souligné l'étude de la Banque Mondiale en 2010 et bien d'autres scientifiques et institutions, les substances minérales étant des ressources non renouvelables, leur exploitation devrait être soutenue par une démarche intégrée pour stimuler et servir de levier pour le développement d'activités productives durable.

Cela suppose a-t-il conclu que le Gouvernement et les exploitants miniers intègrent dans leurs stratégies une meilleure prise en compte des besoins prioritaires des populations, particulièrement celles des régions minières.

Cela fait ainsi appel à un appui substantiel à la promotion des secteurs comme l'agriculture, la santé, l'énergie, les transports, l'emploi, l'éducation, l'enseignement des métiers, etc.

Malheureusement, a-t-il fait remarquer, les défis à une telle vision, et au sein des exploitants miniers, sont encore énormes dans le contexte burundais et même régional.

Dans ces conditions et étant donné que des principes et normes à portée mondiale en rapport avec la responsabilité sociale des entreprises extractives sont prônées par bien d'institutions et Etats comme le Canada, les Etats Unis d'Amérique, l'Union Européenne, l'OCDE, la CIRGL etc., il convient d'après l'orateur de faire appel aux acteurs de l'exploitation minière au Burundi de se référer à ces normes et principes dans leurs stratégies d'intervention.

Il a donné quelques exemples qui pourraient servir d'inspiration à savoir :

-les principes directeurs de l'OCDE, la loi DOD Frank, l'Initiative pour la transparence de l'Industrie Extractive (ITIE), les critères de performance de la société financière internationale (SFI) en matière de durabilité sociale et environnementale.

Par ailleurs, a-t-il conclu, le Burundi ayant adhéré à l'initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles devrait être guidé par les six outils contenus dans la déclaration de Lusaka de 2010.

S'agissant des perspectives, l'orateur s'est d'abord réjoui des efforts du Gouvernement et des partenaires pour l'amélioration de la gouvernance dans le secteur minier et l'amélioration des conditions permettant une attraction de grands investissements dans le secteur.

Néanmoins, il s'est inquiété du retard enregistré dans la révision du cadre légal régissant le secteur minier, l'adhésion à l'ITIE, la traçabilité et la certification minière.

Il a pour cela lancé un appel aux exploitants miniers burundais dont la plupart opèrent dans l'informel de bien adhérer et de se conformer aux exigences de l'heure en matière d'exploitation minière

Aussi a-t-il conseillé que la mise en commun de leurs moyens jusqu'ici limités leur permettrait de répondre à cette exigence et de bien se positionner dans le contexte d'un environnement concurrentiel qui se dessine déjà à l'horizon avec l'entrée de grands investisseurs étrangers.

En concluant, il a émis le souhait de voir les uns et les autres s'ajuster pour se rassurer mutuellement et que la prochaine reprise de l'activité ne vive pas les mêmes causes qui provoquent les mêmes effets.

Il a terminé en lançant un appel à la responsabilité et aux efforts conjugués des différents intervenants et a promis que la PFN restera engagée et apportera toujours sa contribution.

2. 3. Communication du paneliste 2, Monsieur Damien Mbonicuye , Directeur des Mines et Carrières au Ministère de l'énergie et mines.



Dans son introduction l'exposant a fait remarquer aux participants que l'exploitation des substances minérales, notamment la Cassitérite, la Wolframite, la Colombo-tantalite et l'Or **est devenue une activité de haute intensité de main d'œuvre dans notre pays.**

Cette exploitation est menée, a-t-il ajouté, dans neuf provinces du pays, mais que l'ampleur de cette exploitation varie d'une province à une autre.

Les provinces **Kirundo, Muyinga et Cibitoke ont plus de concentrations d'exploitation artisanales** et il a prouvé ça par la projection d'une carte minière.

Il a poursuivi son exposé en donnant les éléments saillants ci après :

❖ Les Sites d'exploitations artisanales

La plupart des exploitations artisanales sont menées légalement a-t-il signalé. Il a indiqué que les comptoirs connus possèdent des agréments signés par le Ministre de l'énergie et des mines et des attestations de conformité environnementale délivrées par le ministère ayant l'environnement dans ses attributions. Suite aux exploitations artisanales, la production des minerais au cours des deux dernières années 2011 et 2012 a été comme suit :

Type de minerais	2011	2012
Or	1.051,9267 Kg	2.146,85948 Kg
Coltan	158.781,7Kg	258.578,1Kg
Wolframite	505.114,7Kg	564.769,6Kg
Cassitérite	51.844,2 Kg	116.72,2 Kg

Il a indiqué que les recettes issues des exploitations artisanales ne sont pas énormes, mais qu'elles s'améliorent d'année en année comme l'indique le tableau ci-après :

Année	Recettes en FBU
2011	1.294.207728FBU
2012	1.754.682.220 FBU

Cependant, a-t-il noté, des exploitations illégales se remarquent ici et là et causent de fortes préjudices tant à l'environnement, au Trésor public et aux caisses communales.

Devant cette situation, a-t-il souligné, Son Excellence le Président de la République du Burundi en date du 1^{er} mars 2013, a pris une mesure de fermeture des exploitations artisanales sur toute l'étendue de la République. Cette mesure a été bien suivie comme l'ont rapporté, les cadres qui ont évalué à mi-parcours la mise en application de cette mesure.

En effet, la mesure de fermeture avait pour but de mettre de l'ordre dans les exploitations artisanales notamment :

- La réhabilitation des espaces exploités par des illégaux et des réguliers ;
- La construction des clôtures des chantiers d'exploitations ;
- L'aménagement des latrines sur les chantiers d'exploitations ;
- La recherche des documents pour travailler dans la légalité.

❖ **Situation actuelle**

En date du 09 au 14 avril 2013, a-t-il fait remarqué, des missions ont été effectuées dans 9 provinces du pays à savoir: Bubanza, Cankuzo, Cibitoke, Gitega, Kayanza, Kirundo, Muyinga, Ngozi et Ruyigi où s'effectuent des exploitations artisanales.

Le but de ces missions était d'évaluer la mise en application de la mesure de son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi de suspendre les exploitations artisanales pendant une période de deux mois (depuis le 1er mars 2013) et cela province par province.

Le résultat de ces missions d'évaluation se présente dans comme suit, selon la province :

▪ **Province Bubanza**

Dans la province de Bubanza, sept sites ont été visités à savoir :

- Gihanga, Kibuye, Nyamirenda, Nyakadahwe et Gatunguru en commune Rugazi,
- Runombe et Kidahwe en commune Bubanza.

Dans ces communes visitées, l'orateur a indiqué que les sites d'exploitation artisanale ne sont pas encore en ordre en ce qui concerne le remblayage des puits abandonnés, la construction des latrines et des clôtures.

En effet, a-t-il renchéri, à certains endroits, on trouve des exploitations illégales. C'est le cas des alentours des sites de Gihanga, Nyakadahwe, Gatunguru.

Les sites exploités illégalement sont encore nombreux dans la province de Bubanza, a-t-il conclu.

Il est quand même à noter que quelques exploitants illégaux ont entamé les procédures d'acquisition des documents exigés pour exploiter légalement a-t-il nuancé.

La mesure présidentielle de suspendre les exploitations artisanales pendant deux mois a été respectée sauf dans la rivière Kidawe, mais la prise en compte des aspects environnementaux reste à désirer a-t-il conclu.

▪ **Province Cankuzo**

Il a indiqué que dans la province de Cankuzo, deux sites d'exploitation ont été visités. Il s'agit des sites Rutoke et la vallée de Kirima, tous de la commune Cankuzo.

La mesure en cours de suspendre les exploitations artisanales pendant deux mois a été respectée, mais les recommandations pour la protection de l'environnement n'ont pas été mise en application.

▪ **Province Cibitoke**

Il a indiqué que dans la province de Cibitoke, quatorze sites d'exploitation ont été visités notamment :

- les sites de Rusekabuye, Kinga-Perse, Butahana, Kivuruga, Ruhororo, Butare, Ruseseka et
- Nyamagana en commune Mabayi,
- les sites Uwuruganda, Rugenzi, vallée de Nyave en commune Bukinyana,
- les sites Kidudu, Ruseke en commune Mugina,
- le site Rugombo en commune Rugombo.

Sur ces sites visités, les recommandations du ministère de l'énergie et des mines de remblayer les puits abandonnés, construire des latrines et clôturer les sites ne sont pas totalement respectés a-t-il fait remarquer. Seul l'exploitant du site de Butare a déjà pris en compte ces recommandations. Sur les autres sites, les espaces qui ont été illégalement exploités ne sont pas encore remblayés.

La mesure prise de suspendre les exploitations artisanales pendant deux mois a été généralement respectée.

Dans cette province, les sites exploités illégalement sont nombreux. Bien que l'exploitation artisanale de l'or constitue une occupation de la plupart des populations de la localité ; ils devraient travailler dans la légalité (respect du code minier et du code de l'environnement), a-t-il recommandé.

▪ ***Province Gitega***

Il a indiqué que dans la province de Gitega, deux sites d'exploitation artisanales ont été visités ; à savoir les sites de Rutanganika et Mwaro-Mavuvu, tous de la commune Makebuko.

Sur ces sites, il n'y a ni latrines ni clôtures construites a-t-il fait remarquer. Les puits ne sont pas remblayés. Il n'y a pas beaucoup d'exploitations illégales dans la province de Gitega.

La mesure de suspendre des exploitations artisanales pour une période de deux mois a été respectée mais les mesures de protection de l'environnement ne le sont pas a-t-il conclu.

Aussi, il a signalé des cas de décès sur le site Rutanganika et la pollution des cours d'eau environnants.

▪ ***Province de Kayanza***

Dans la province de Kayanza, il a indiqué que deux sites ont été visités à savoir, le site de Kirenge et Mugera en commune Kabarore.

Le site de Mugera est en ordre avec les recommandations émises par les ministères ayant les mines et l'environnement en leurs attributions et pourrait être réouvert à l'exploitation a-t-il fait remarquer.

Le site de Kirenge par contre n'est pas encore en ordre car les puits ne sont pas encore remblayés.

Néanmoins, la mesure de suspendre des exploitations artisanales des minerais a été respectée a-t-il conclu.

▪ ***Province de Kirundo***

Dans la province de Kirundo, le présentateur a indiqué que vingt et un sites d'exploitation artisanale ont été visités dans les communes Bwambarangwe, Gitobe, Vumbi, Busoni et Kirundo.

Ces sites sont :

- Musito, Murama, Mugongo et Iteke-Munyago en commune Bwambarangwe,
- Kimonyi et Baziro en commune Gitobe,
- Munazi-Rusyeye, Gatete, Murehe, Bucanka, Nyakizu, Mpinga, Munyinya et Nyarundende en commune Busoni,
- Ngere, Canika, Kabuye-shororo, Butsimba, Rwimanzovu et Kabuye-Gitanga en commune Vumbi,
- Mahamba en commune Kirundo.

Parmi ces sites visités, six sont en ordre avec les recommandations des ministères en charge des mines et en charge de l'environnement et peuvent être réouverts (Baziro, Gatete, Murehe, Bucanka, Mpinga, Mahamba). Sur les autres sites, les exploitants sont en train de les mettre en œuvre et compte terminer avant la fin du mois en cours a-t-il indiqué. Aux alentours des sites exploités, on n'a pas trouvé beaucoup d'exploitations illicites a-t-il conclu.

Il a fait remarquer que dans cette province, la mesure de fermeture des exploitations artisanales pour deux mois a été respectée.

▪ ***Province de Muyinga***

Dans la province de Muyinga, l'orateur a indiqué que trente et un sites ont été visités à savoir :

- Kijumbura I,
- Kijumbura II,
- Kagati, Kidasha, Rucikiri, Kuwinkona, Yonga, Rucikiri I, en commune Giteranyi,
- Kavumu, Buzara II, Buhorana, Nyarubuye, Ndera, Gahararo, Bukurira, Rusabanya, Bukurira II, Gacikiri, Rurembo, Rurembo II, Mugongo-Rusabanya, Rusabanya III et les sites appelés : « Kuba Tanzaniya », « Kwa Jules », « Kwa Appolinaire », Kwa Claude en commune Butihinda,
- Gatovu et Cibare en commune Muyinga,
- Nyungu en commune Gasorwe,
- Nyagatovu, Murama et Bonero en commune Gashoho.

Parmi ces sites visités, quelques -uns sont en ordre avec les recommandations de protection de l'environnement. Il s'agit de: Nyarubuye, Ndera, Gahararo, Bukurira I, Bukurira II en commune Butihinda et Nyagatovu, Murama , B en commue Gashoho a-t-il fait remarqué.

Il a signalé que le site Ndera pourrait servir de modèle pour les autres sites dans le respect des recommandations des ministres en charge des mines et en charge de l'environnement.

Dans cette province, on trouve néanmoins encore beaucoup de trous parsemés issus des exploitations illicites surtout en communes Butihinda et Musinga a-t-il indiqué

Mais de façon générale la mesure de suspendre des exploitations artisanales a été respectée a-t-il noté.

▪ ***Province de Ngozi***

Dans la province de Ngozi, il a indiqué que dix-huit sites d'exploitation ont été visités à savoir :

- Burenge, Rutonde, Nyunzwe en commune Marangara,
- Ruvumu, Nyamugari et Rwimbogo en commune Kiremba,
- Kivoga, Ruyaga, Musaza I, MusazaII, Nyagasebeyi en commune Tangara,
- Kamigara I, Kamigara II, Kamigara-terimbere, Senyamisange, Myansi-Mihana en commune Busiga, Nzobe en commune Mwumba.

Parmi ces sites visités, a-t-il souligné, quelques-uns sont en ordre avec les recommandations du Ministère de l'Energie et Mines de remblayer les puits abandonnés, de construire des latrines et clôtures.

Il s'agit des sites : Musaza I ,Musaza II , Rutonde, Nyunzwe , Kamigara-terimbere, Senyamisange, Myansi-Mihana , Nzobe qui peuvent être ré ouverts à l'exploitation.

La mesure de suspendre les exploitations a été respectée sur tous les sites visités

▪ ***Province de Ruyigi***

Dans la province de Ruyigi, il a indiqué que seize sites d'exploitation ont été visités à savoir :

- Nyabitsinda, Munyinya, Nyagitika en haut et au pied de la colline Akagomero en commune Nyabitsinda,
- Migege I, Migege II, vallée de Karunyinya en commune Ruyigi,
- Shiga, Nyarunazi I, Ruvumu, Birime I au niveau de la rivière Nyarushurushuru en commune Bweru,
- Sorero en commune Butezi.

Il a fait remarquer que la plupart des sites visités ne sont pas en ordre avec les recommandations des ministères en charge des mines et en charge de l'environnement. On trouve en effet des exploitants illégaux surtout dans la commune Bweru tandis que la mesure de suspendre les exploitations artisanales n'a pas été respectée dans la même commune.

❖ Conclusion

Dans toutes les Provinces visitées a-t-il conclu, la mesure de fermeture des exploitations artisanales pendant deux mois a été respectée sauf dans les province de Ruyigi, commune Bweru où des exploitants irréguliers continuent à exploiter les sites de Nyarunazi (sur la chaîne de Birime) et Nyarushurushuru ; et de Bubanza dans la rivière Kidawe.

Il a proposé alors que les sites qui sont en ordre avec les recommandations des ministères en charge des mines et de l'environnement soient rouverts à l'exploitation dès le début du mois de mai.

Il a partagé le constat que l'administration locale, la police de sécurité publique voire les forces de l'ordre sont mieux placés pour interdire les exploitations illégales des minerais étant donné que le ministère de l'énergie et des mines et celui en charge de l'environnement n'ont pas de services décentralisés au niveau provincial encore moins au niveau communal.

❖ Recommandations

A l'administration locale :

-Constats :

L'exploitation artisanale des substances minérales est émaillée de cas de fraude, de corruption et de perception des taxes illégales dont se rendent coupables certains administratifs et les forces de l'ordre.

Le non-respect de la loi et l'incivisme de la population constituent un handicap majeur pour l'exploitation artisanale rationnelle des substances minérales.

Il est recommandé ce qui suit :

- De ne plus cautionner les exploitations illégales de minerais et de punir les récalcitrants conformément au code minier et au code de l'environnement.
- Renforcer la quadrilogie administration-forces de l'ordre-population-justice dans le suivi-évaluation des exploitations minières artisanales.
- De continuer à faire remblayer les puits et tranchées occasionnés par les exploitations illégales sur les différents sites en général, et en particulier dans les sites localisés dans les marais pour une meilleure protection des zones humides comme l'exige la convention RAMSAR.

A l'autorité compétente :

-Constats :

Le code minier et pétrolier du Burundi prévoit en son article 183, l'interdiction aux fonctionnaires et agent de l'Etat, les magistrats et aux officiers de prendre aucun intérêt direct ou indirect dans la prospection, la recherche et l'exploitation des substances minérales.

En effet, les autorités administratives et policières sont souvent indirectement membres des associations agréées et non agréées dans les zones d'exploitations. Cette situation constitue un grand handicap dans la lutte contre les exploitations illégales du ressort, car se combattre soi-même est impossible.

Depuis la suspension des exploitations artisanales, il y a eu des exploitants qui ont mis en application les recommandations des ministères en charge des mines et de l'environnement.

Ainsi, il est demandé à l'autorité compétente ce qui suit :

- Interdire aux fonctionnaires et agent de l'Etat, les magistrats et aux officiers de prendre aucun intérêt direct ou indirect dans la prospection, la recherche et l'exploitation des substances minérales.
- De rouvrir l'exploitation des minerais pour tous les exploitants en possession d'agreement et qui ont mis en application les recommandations du respect de l'environnement.

Aux exploitants :

-Constats :

Actuellement les périmètres d'exploitation artisanale des mines et carrières constituent des zones de fortes attractions qui attirent une grande population. Le suivi et l'encadrement des exploitations artisanales se heurtent au manque de moyens logistiques que le gouvernement ne peut pas mobiliser chaque fois. Ainsi, il est recommandé ce qui suit :

- Les exploitants artisanaux doivent participer à la constitution d'un fonds pour le suivi et l'encadrement des exploitations artisanales. A cet effet, des textes réglementaires doivent être mis en place dans les meilleurs délais.
- Les exploitants artisanaux doivent participer aux projets de développement communautaire des zones du ressort.

2. 4. Communication du paneliste 3, Professeur Louis Nahimana, enseignant et chercheur au Département de Géologie de l'Université du Burundi.



L'expert en géologie a présenté aux participants un tableau récapitulatif des différentes ressources minérales au Burundi, site par site

Il n'a pas manqué de souligner au cours de sa présentation la localisation sur une carte géologique de chaque ressource minérale. Il a souligné statistiquement l'exploitation par type de minerais et ses conséquences sur l'environnement en mettant en relief les cas d'illustration notamment des rivières dangereusement polluées, des montagnes dénudées, les glissements de terrain, etc.

Il a également fourni des chiffres sur les effectifs des exploitants miniers dans les différents sites.

Il a terminé son exposé en formulant quelques recommandations de nature à améliorer la gestion du secteur et partant accroître le développement du Pays.

Ces recommandations sont les suivantes :

- Conjuguer les efforts dans la connaissance de la ressource minérale
- Evaluer l'impact négatif
- Exploiter dans le respect des normes internationales et s'inspirant de l'expérience des autres pays : le Burundi n'est pas le seul pays qui exploite artisanalement l'or, le coltan, le wolfram etc...
- Il serait plus sage d'aller voir ce qui se fait ailleurs.

3 La séance des échanges

A la fin des trois exposés, les participants ont réagi par des questions d'éclaircissement, des observations et même des compléments aux exposés.



Les participants ont exprimé leur satisfaction par rapport à l'organisation de cette activité et aux éléments d'information fournis par les panelistes.

Certains ont révélé être témoins des exploitations illégales des minerais, y compris même dans des zones non loin des lieux administratifs. Ils ont également soulevé leur inquiétude quant à la motivation et aux conséquences de la mesure de suspension de l'exploitation minière.

Les principales questions posées sont les suivantes :

- Pourquoi utiliser le vocable coltan pour signifier colombo tantalite alors que ce vocable n'existe sur le tableau chimique ?
- Est-ce que les 5000USD exigés ne sont pas énormes et découragent les exploitants miniers artisanaux ?
- Est-il possible d'avoir les données quantitatives sur la production des minerais afin de faciliter la traçabilité et l'alerte rapide ?
- Qu'en est-il de la présence des femmes, des enfants et de l'armée sur les sites miniers burundais ?
- Y aurait-il une relation de cause à effet entre la loi Dod Frank et la mesure de suspension de l'exploitation des minerais au Burundi ?
- A quand l'adhésion du Burundi à l'ITIE ?
- Les deux mois de suspension sont-ils suffisants ou insuffisants ?
- Grâce à la perméabilité des frontières des minerais peuvent transiter au Burundi, est-ce que vous maîtrisez le flux des minerais qui vont ou qui viennent de la RDC ?
- Des Agents de l'Etat sont impliqués dans le commerce des minerais malgré l'interdiction légale, qu'allez-vous faire pour décourager cela ?
- Les recettes telles que présentées par l'orateur pour 2011 et 2012 semblent être minimales et ne reflètent pas peut-être la réalité ! Que faut-il faire pour les accroître ?
- Une société vient de signer avec le Gouvernement un contrat exclusif d'exploitation de l'or et en même temps délivrer des certificats d'origine, trouvez-vous ça normale ! Exploiter et certifier !

Les trois panelistes ont répondu de façon satisfaisante à toutes ces questions posées.



Certains des participants, particulièrement les représentants des pouvoirs publics ont contribué aux réponses des questions posées et à la clarification sur certains aspects des exposés.



Après les échanges, le Point Focal de la PFN et en même temps Président en exercice de la COSO-GL. a procédé à la clôture de la conférence débat.

Il a remercié encore une fois les participants pour leur patience et la qualité de leurs interventions dans les débats. Il leur a souhaité un bon retour chez eux et de continuer à répondre présent aux assises du genre qui ne font que contribuer à la bonne gestion du secteur minier et au développement du Pays. Il a souligné qu'une participation du genre est également importante pour d'autres domaines qui intéressent la vie nationale. Il a interpellé les exploitants miniers à être plus participatifs dans les activités visant l'amélioration de leur secteur d'activité, comme cela se remarque ailleurs. Il a terminé en promettant à l'audience que la PFN compte perpétuer des telles actions si les moyens le leur permettent.

A la fin des activités les journalistes ayant couvert la conférence ont demandé des interviews aux panelistes pour compléter leurs éléments de presse.